



Transport et travail aérien

Identification Des Conventions
Collectives - IDCC 0275 et 1944

Les activités

Le secteur englobe **les entreprises assurant le transport de passagers par avion et/ou hélicoptère**, (vols réguliers ou non, vols d'affaires), ou encore le **transport de marchandises et de courrier**. Il inclut également les **aéroports et les sociétés offrant des services** en rapport avec l'aviation, ainsi que les entreprises spécialisées dans le pilotage de drones civils.

Les entreprises relevant avant de la branche de la manutention et du nettoyage aéroportuaire en région parisienne relèvent désormais du transport aérien suite accord de fusion en mars 2024. Ces entreprises englobent les sociétés responsables du chargement, du déchargement d'équipements aéroportuaires, du nettoyage et de la remise en condition des cabines d'avion.

Type d'activités : transports, maintenance aéronautique et aéroportuaire, assistance en escale (accueil, enregistrement et embarquement des clients, traitement des bagages, opérations d'assistance en piste, nettoyage des cabines avions), exploitation des infrastructures aéroportuaires, formation en écoles des personnels spécialisés (mécaniciens avion, membre d'équipage), services avec un aéronef (avion, hélicoptère, mais aussi drone) pour des prestations de publicité, de photographie, de surveillance, entretien et nettoyage des avions.

Chiffres clés 2023 – Transport et travail aérien



873 ⓘ

entreprises

Source : France compétences



91433 ⓘ

salariés en ETP

Source : France compétences



3794 ⓘ

formations financées par AKTO (hors alternance)

Source : AKTO



3858 ⓘ

alternants

Source : AKTO



558 ⓘ

demandeurs d'emploi formés (POEC)

Source : AKTO

Les principaux enjeux

- ✓ **La poursuite de la transition écologique** : depuis des décennies, les acteurs du secteur ont travaillé assidûment pour améliorer leur performance énergétique et minimiser leur impact carbone. Cette démarche doit être intensifiée pour concrétiser la transition vers une aviation à faible émission de carbone, en mobilisant et sensibilisant les nouvelles générations aux employés en reconversion. Bien que souvent méconnus du grand public, ces efforts ont entraîné des réductions notables des émissions de CO2.
- ✓ **Une situation de forte concurrence** (en particulier avec les compagnies low-cost) caractérise le marché de l'aérien. De plus avec les nouvelles habitudes prises durant la crise (visioconférence) et l'utilisation de différents modes de transport (normes RSE des entreprises), la reprise économique reste perturbée surtout au niveau des courts et moyens courriers.
- ✓ **La transformation numérique** impacte l'ensemble des professions et nécessite l'acquisition de nouvelles aptitudes, que ce soit pour l'automatisation des tâches, la coordination centralisée des opérations aériennes, ou la future supervision à distance des contrôles de sécurité du fret. Pour illustrer : des logiciels innovants verront le jour afin d'automatiser la gestion des bagages égarés dans le transport aérien, informant directement les voyageurs via SMS.
- ✓ **L'optimisation des parcours professionnels** requiert un investissement significatif en formation, ce qui favorise également une meilleure intégration des nouveaux arrivants au sein des équipes et encourage les promotions internes.
- ✓ **Un secteur économique d'insertion** pour les métiers de la manutention et du nettoyage aéroportuaires qui sont majoritairement occupés par des salariés ayant un niveau de qualification modeste, axés sur des tâches principalement manuelles. 90% des postes sont tenus par des ouvriers et employés, tandis que le management et l'encadrement constituent les 10% restants.

Pour répondre à ces enjeux, le secteur de l'aérien se fixe plusieurs priorités en 2023-2024 :

- ✓ **Déployer le [dispositif Pro-A](#)** pour accompagner le maintien dans l'emploi, les mobilités professionnelles ou la reconversion des salariés
- ✓ **Outils et accompagner les évolutions des métiers** clés du secteur (par exemple avec [le pré-diagnostic flash AKTO](#))
- ✓ **Mieux recruter** face à la pénurie de main d'œuvre et aux nouveaux besoins en compétences par l'utilisation optimisée des dispositifs en [alternance](#), la [POEC](#) et un travail de la commission transverse de [l'Observatoire des métiers](#) sur le sujet
- ✓ **Développer, consolider l'offre de formation** et adapter les référentiels des certifications en lien avec [Air EDEC* 2022-2025](#) (construction de dispositifs certifiants sur la relation client, le management 4.0, l'exploitation aéroportuaire, l'écoresponsabilité).

Les métiers prioritaires

- ✓ En lien avec l'évolution de la demande : e-tourisme, digital, e-commerce
- ✓ En lien avec l'évolution de l'offre : relation client, optimisation des parcours d'achat
- ✓ En lien avec l'optimisation des opérations et des activités techniques : maintenance, modernisation de la gestion et du contrôle du trafic aérien, maintenance pilotée par les données, optimisation de supply-chain, etc.

Les actions phares de 2023

A court terme, la branche s'est déjà mobilisée sur cinq axes prioritaires :

- ① le **soutien à l'emploi et au développement des compétences** prévu dans [Air'EDEC 2025](#) : actions de promotion et de féminisation avec la plateforme dédiée [Airemploi](#), développement de l'[Afest](#) sur les métiers « agent de trafic » et « mécanicien avion », étude d'opportunité sur la création ou la refonte des certifications « agent de piste », « manager 4.0 » et « éco responsabilité »
- ② la conduite de discussions sur la **mise en place d'une contribution conventionnelle de branche** pour dynamiser le recours à la formation
- ③ le **développement de l'alternance** avec la participation à la campagne de communication d'AKTO et du site web [#Icicestmaplace](#) en direction des jeunes et de leurs parents
- ④ la **création d'une association autour de l'Observatoire** prospectif des métiers et des qualifications (OPMQ) du transport aérien créé en 2022, afin de se conforter dans son fonctionnement
- ⑤ le **rapprochement conventionnel de la manutention et nettoyage** en région parisienne avec la branche du Transport aérien effectif au plus tard le 1er février 2024 (accord cadre de fusion des conventions collectives de décembre 2022)

*Engagement de développement des compétences

Lancement de Mon emploi aérien

Un nouvel outil très complet de découverte et de connaissances des métiers de l'aérien qui s'adresse aussi bien aux entreprises du secteur, aux partenaires de l'emploi qu'au grand public en recherche d'emploi.

